



CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-
représentés : 10

Votants : 10

Le treize septembre de l'an deux mil dix huit à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Véronique LEFEVRE, Rémy LE PAGE, David SALM

Procurations : Madame Béatrice FERZOU laquelle a donné procuration à Madame Véronique LEFEVRE, Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE

Date de convocation : 07/09/2018

Absents excusés : Ludovic KERLOC'H, Venec LE MENER

Absent : Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire de séance : Véronique LEFEVRE est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer

Le procès-verbal de séance en date du 05 juillet 2018 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Installation classée : projet d'extension du plan d'épandage de la Centrale Biométhane de Châteaulin : demande d'avis
- budgets : décisions modificatives
- Autorisation de souscription d'une ligne de crédit : opération de remplacement des lampes
- Choix d'un assistant à Maitre d'ouvrage pour la gestion automatisée des parkings
- Questions diverses

1-INSTALLATION CLASSÉE : projet d'extension du plan d'épandage de la Centrale Biométhane de Châteaulin : demande d'avis

Monsieur Le Maire a communiqué les termes du rapport non technique aux membres du conseil, étant entendu que le dossier est demeuré en Mairie durant la période d'enquête publique pour consultation et avis. Le plan d'épandage s'étend dans un rayon de 25 kms du site d'implantation sur 24 communes. Il concerne 2639 ha dont 46.8 sur Locronan.

Le dossier souligne que la mise à jour de la valorisation ne constitue pas « une charge supplémentaire » apportée sur les parcelles du plan d'épandage ; « les digestats intégrés au plan d'épandage sont en effet apportés en substitution à certains effluents épandus aujourd'hui, mais également à une partie des apports d'engrais minéraux (d'origine fossile) qui sont actuellement importés sur le territoire ».

Le projet intègre des considérations environnementales, agronomiques et financières de nature à faciliter la traçabilité des produits et à limiter leur impact.

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Réserve un avis favorable au projet ci-dessus

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avis sur projet de la Centrale Biométhane de Châteaulin	9	0	1

2-BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires. A l'occasion d'un prochain conseil d'autres modifications seront proposées

Lors de l'examen du budget, il avait été convenu de reconsidérer, à la demande de la CAF, les sommes reversées à la commune par le Centre de loisirs. La mise à disposition des locaux à l'ALSH ne sera pas valorisée, seuls les frais réels seront refacturés à l'ALSH. Il est en conséquence proposé de laisser un crédit réduit à 10 000 € sur le budget de l'ALSH au compte 62871 au lieu de 35 365 € et de diminuer de 35 365 € la recette attendue de la commune.

Concernant les frais de personnel à reverser à la commune, la somme de 37 000 € votée au budget reste justifiée.

Ces modifications vont se traduire par les écritures suivantes :

Section fonctionnement

29134	LOCRONAN			
Code INSEE	COMMUNE		DM n°1 2018	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal				
VIREMENTS DE CREDITS SUITE A MODIFICATION RELATIO				
Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65737 : Autres établissements publics locaux	35 365.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	35 365.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	25 365.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	25 365.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 365.00 €	10 000.00 €	25 365.00 €	0.00 €
Total Général		-25 365.00 €		-25 365.00 €

29134	LOCRONAN	DM n°2 2018
Code INSEE	COMMUNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**OPERATION DE DECISIONS MODIFICATIVES IMPACTANT LE**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
R-7336 : Droits de place	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 000.00 €	24 000.00 €	16 000.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	2 000.00 €	873.64 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	873.64 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	8 573.64 €	0.00 €	873.64 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2161 : Oeuvres et objets d'art	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	4 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-15 : Voirie	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-22 : Accessibilité voirie et ERP	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-23 : Embellissement du bourg	30 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35 500.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	49 500.00 €	20 373.64 €	40 000.00 €	10 873.64 €
Total Général		-45 126.36 €		-45 126.36 €

Ainsi, au niveau du budget ALSH voici les propositions :

Recettes compte 74741 : dotation de la commune :	-35 365 €
Dépenses :	-35 365 €
Compte 62871 : remboursement à la commune :	-25 365 €
Compte 6247 : transport collectif :	- 1 000 €
Compte 6067 : fournitures scolaires :	- 1 000 €
Compte 60632 : fournitures de petit équipement :	- 5 000 €
Compte 60623 : Alimentation :	- 3 000 €

29134	LOCRONAN	DM n°1 2018
Code INSEE	ALSH	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

fonctionnement modification des credits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6067 : Fournitures scolaires	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62871 : A la collectivité de rattachement	25 365.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	35 365.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74741 : Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	35 365.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	35 365.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 365.00 €	0.00 €	35 365.00 €	0.00 €
Total Général		-35 365.00 €		-35 365.00 €

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Donne un accord sur les modifications budgétaires envisagées au budget communal

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Dm 1 et dm2 Commune	10	0	0

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Donne un accord sur les modifications budgétaires envisagées au budget de l'ALSH

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Dm1 ALSH	10	0	0

3- AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE CRÉDITS : opération de remplacement des lampes d'éclairage public

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que deux organismes ont été consultés.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Donne un accord de principe à Monsieur Le Maire pour contracter avec le Crédit agricole une ligne de crédits de 100 000 € aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- pas de tirage minimum imposé
- commission d'engagement : 250 € (0.25%)
- frais de dossier : 200 €
- taux : variable : Euribor 3 mois moyenné + 0.95% (base 365 jours) (ou +0.94% si base 360 jours)

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de souscription d'une ligne de crédits de 100 000 € auprès du CA	10	0	0

4- Choix d'un assistant à Maitre d'ouvrage pour la gestion automatisée des parkings

Monsieur Le Maire rappelle qu'à différentes reprises le projet d'automatisation des parkings a été évoqué. Afin d'établir un diagnostic sur la gestion actuelle et le flux des véhicules, il serait souhaitable de faire appel à un professionnel. Après entretien avec un Assistant à Maitre d'Ouvrage qualifié dans ce domaine, il est proposé de retenir le dossier présenté par la société IPS de Nantes : bureau d'études spécialisé dans le conseil auprès des collectivités pour la gestion et l'optimisation du stationnement qui a fait une proposition à hauteur de 7 500 €.

La mission comprendrait différentes phases :

1ère phase : diagnostic avec inventaire de l'offre et de la réglementation, aide au choix du cadre juridique pour la gestion du service

2^e phase : préconisations et conseils sur le mode de gestion

3^e phase : rédaction d'un cahier des charges et appui à l'analyse des offres

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à souscrire un contrat d'Assistant à Maitre d'Ouvrage dans les conditions précitées avec la Société IPS de Nantes

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Choix d'un Assistant à Maitre d'Ouvrage et autorisation de signature du contrat avec IPS	10	0	0

5-Affaires diverses- tarifs de Noël

Monsieur Le Maire propose pour 2018 de reconduire l'ensemble des tarifs actuellement actés à savoir :

-la redevance « illuminations » au tarif de 250 €

-droit de place pour les manèges ; 1000€

-droit de place des chalets : 1 000 € et 1150 € pour les métiers de bouche

-droit d'entrée au Musée : 1 € par adulte, l'accès des enfants resterait gratuit jusqu'à 12 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire l'ensemble des tarifs ci-dessus pour 2018

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Reconduction de l'ensemble des tarifs pour les « Illuminations » de Noël 2018/2019	10	0	0

6-Affaires diverses- DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 –FÊTES ET CÉRÉMONIES

Monsieur Le Maire informe que La CRC recommande à la collectivité d'adopter une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses au titre des fêtes et cérémonies ainsi que des réceptions. Cette délibération doit fixer les principes d'imputation de ces dépenses au C/6232.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Définit comme suit les catégories de dépenses à imputer au C/6232:

- l'ensemble des biens, services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles, les repas;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion des divers évènements lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Définition du compte 6232 comme proposé	10	0	0

7-Affaires diverses- contrat enfance jeunesse-CEJ

Lors du conseil du 05 juillet 2018 le CEJ avait été défini pour la période 2019-2022, il est à noter que c'est en fait pour la période 2018-2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Avalise cette modification

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Modification de la période du CEJ	10	0	0

8-Affaires diverses-OPÉRATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE –DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT-EN PROLONGATION DU CONSEIL EN DATE DU 29 MAI 2018

Monsieur Le Maire rappelle qu'il était prévu de sécuriser l'accès au Bois du Névet en aménageant un chemin piétonnier, ainsi qu'une décision modificative au BP à hauteur de 13000 € pour finaliser le projet.

Après consultation, il est prévu une enveloppe de 10 404 € dont :

-poteaux bois :	1 404 € TTC
-scellement des poteaux bois avec 1 espacement de 3m sur 1 longueur de 1 km :	9 000 € TTC
	10 404 € TTC

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Donne un accord de principe pour faire ces travaux de 10 404 € TTC en sus de l'enveloppe initiale de 14 000 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à compléter le dossier pour la demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Accord de principe sur une enveloppe complémentaire pour le projet de sécurisation de l'accès au Bois du Névet	10	0	0